



# COMITÉ PARIS

19 rue du Général Maletterre 75016 Paris

Métro Porte St Cloud

Tél : 01 44 14 67 89 – Fax : 01 46 47 44 11

Email : [comite.paris@fft.fr](mailto:comite.paris@fft.fr)

Internet : [www.tennis-idf.fr/comiteparistennis](http://www.tennis-idf.fr/comiteparistennis)

## REGLEMENT COUPE CHAPIGNAC Saison 2025-2026

### COMMISSION SENIORS

**Président :** Philippe LENCAUCHEZ

**Membres :** Marine CACHELOT

Bruno HEBERT

Jean-Philippe LAURAND

David MERCADO

Chiara RELECOM

Dragan STAMENKOVIC

Véronique TAUPIN

**Permanent**

**délégué :** Jean-Christophe AUBART

La commission est chargée de l'organisation des épreuves par équipes Seniors sur le territoire du Comité de Paris.

**Pour tout point de règlement non précisé dans le règlement de la Coupe Chapignac, c'est le règlement fédéral qui s'applique.**

**Il est de la responsabilité de chaque club de diffuser ce présent règlement aux capitaines (réels) de ses équipes**

Les membres de la commission gèrent une ou plusieurs divisions pendant la durée des compétitions. Ils sont, à ce titre, l'interlocuteur des clubs qui évoluent dans la division dont ils ont la gestion. Si aucune réclamation ne lui parvient avant le mercredi soir, les résultats enregistrés seront validés.

Il est du ressort des capitaines de vérifier que les feuilles enregistrées dans leurs divisions soient conformes au présent règlement.

La Coupe Chapignac est ouverte aux joueurs des clubs du Comité Départemental de Paris affiliés à la FFT, sous réserve du respect d'un certain nombre de règles.

La Coupe Chapignac est réservée aux joueurs et joueuses NC et 4<sup>-ème</sup> série, n'ayant jamais été classé 15/4 ou mieux

**Article 1 - Engagement des équipes**

Tout club ne peut engager que 3 équipes féminines maximum et 3 équipes masculines maximum.

Le Comité de Paris de Tennis, par l'intermédiaire de Malorie, pourra s'occuper de la réservation de terrains auprès de la ville de Paris que pour **UNE équipe Dames et UNE équipe Messieurs par CLUB.**

**Ces équipes pourront être amenées à jouer en dehors de Paris en cas de terrains non alloués par la ville de Paris.**

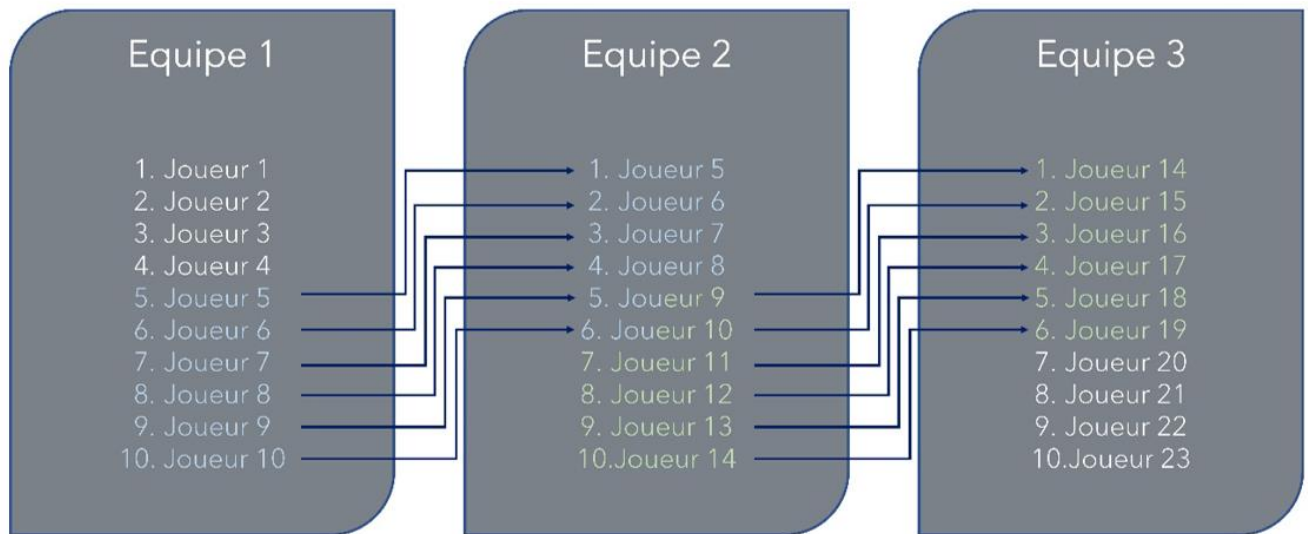
Les terrains loués par le Comité de Paris à la ville de Paris ou en dehors seront refacturés par la suite aux clubs.

Le club qui n'accepte pas les terrains proposés par le Comité de Paris, devra trouver des courts par ses propres moyens tout en respectant le calendrier établi par la commission.

Le club qui engage dans ce championnat plusieurs équipes Dames et/ou Messieurs devra utiliser ses propres courts ou louer des courts (découverts ou couverts) tout en respectant le calendrier établi par la commission.

Dans tous les cas, il doit mettre pour chaque rencontre le nombre de terrains nécessaires, minimum 2 courts de même surface de préférence.

## COMMENT BIEN CONSTITUER SES LISTES D'ÉQUIPES ?



### Règles d'engagement :

- Une liste de 6 joueurs minimum et 10 joueurs maximum est nécessaire pour chaque équipe engagée, quelles que soient les divisions dames et messieurs.
- La liste de l'équipe 1<sup>ère</sup> est constituée des 6 meilleurs joueurs minimum ou des 10 meilleurs joueurs maximum en termes de classement.
- Pour les clubs qui engagent plusieurs équipes, les joueurs de la liste de l'équipe 2 ne peuvent pas avoir un classement supérieur au 4<sup>ème</sup> joueur de la liste de l'équipe 1, de même les joueurs de la liste de l'équipe 3 ne doivent pas avoir un classement supérieur au 4<sup>ème</sup> joueur de la liste de l'équipe 2.
- Pour les clubs qui engagent deux équipes, **tout joueur** ayant participé à 2 rencontres ou plus dans l'équipe 1 ne peut plus ensuite jouer dans l'équipe 2.
- Pour les clubs qui engagent trois équipes, **tout joueur** ayant participé à 2 rencontres ou plus en équipe 1 ou 2 ne peut plus ensuite jouer dans l'équipe 3.
- Un club nouvellement créé ou une équipe nouvellement engagée débutera le championnat dans la division la plus basse de chaque épreuve.

### **\*Avant d'inscrire un joueur dans la liste d'une équipe, il est de la responsabilité du club de vérifier**

- Que ce joueur n'a jamais été classé 15/4 ou mieux
- Que ce joueur ne soit pas ND (classement non déterminé). Dans ce cas, le club (**via ADOC**) ou **le joueur (via TENUP)** devra obligatoirement demander un reclassement avant **le 5 octobre 2025 au plus tard**.
- **Que ce joueur n'ait pas un classement présumé.**
- Que sa licence a été validée dans les délais requis (**soit le 5 octobre 2025 au plus tard**).

## Article 2 - Généralités

- Cette épreuve, spécifique au Comité de Paris, est exclusivement réservée aux joueurs et joueuses Non Classés ou classés 4<sup>-ème</sup> série, dans le respect des règles fédérales et celles établies par la commission.
- Tout joueur Non Classés ou 4<sup>-ème</sup> série ayant été 15/4 ou plus, ne peut en aucun cas participer à cette épreuve, ainsi que les catégories de jeunes 9/10 ans et 11/12 ans. **Les 13/14 ans pour jouer en catégorie sénior doivent envoyer un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de moins de 12 mois établi par un médecin du sport (règlement sportif FFT 2025, art. 201)**
- Cette épreuve se déroule sous forme de poules en phase préliminaire et de tableaux en phase finale.
- L'ensemble des dispositions du championnat départemental de Paris est applicable aux rencontres de la Coupe Chapignac, à savoir :
- Prise de licence : la date limite de prise de licence est fixée au **5 octobre 2025**.
- Dans les cas spécifiques de changement de club au cours d'une même année sportive, la condition relative au délai, ne correspond plus à la date d'enregistrement de la licence mais à la date de saisie du changement de club, **soit le 5 octobre 2025**
- Si les clubs rencontraient des difficultés pour constituer une équipe complète lors d'une rencontre, ils peuvent aligner un joueur non-inscrit dans la liste des 6 joueurs à 10 joueurs de l'équipe considérée, sous réserve que ce joueur, **le jour de la rencontre**, ait un classement égal ou inférieur au 5<sup>ème</sup> joueur de cette liste **avec** le classement de référence **paru en septembre 2025**, et que le dernier alinéa\* de l'Article 1 soit respecté.

## Article 3 - Application du classement mensuel

- **La constitution des poules est faite avec le classement mensuel paru en septembre 2025.**
- Le classement de référence pour la compétition est celui paru au mois de **septembre 2025**. Si un joueur inscrit dans la liste équipe est « monté » en 3<sup>-ème</sup> série au classement **mensuel paru en septembre 2025**, il sera retiré de la liste par la commission. Le club devra alors le remplacer par un joueur NC ou 4<sup>-ème</sup> série qui respecte les conditions du dernier alinéa\* de l'Article 1
- **Tout au long de la compétition, le classement de référence est celui de la liste actualisée parue en septembre 2025. Pour savoir si un joueur, hors liste, peut participer à une rencontre, le capitaine doit se référer à cette liste de référence, et le joueur hors liste à son classement mensuel actualisé au jour J de la rencontre à laquelle il participera.**
- Les fiches des équipes sont mises à jour à chaque sortie du classement mensuel (1<sup>er</sup> mardi de chaque mois). Les joueurs inscrits dans la fiche équipe seront alors repositionnés en fonction de leur classement.
- Pendant la compétition, les joueurs devront jouer avec leur classement actualisé applicable le jour de la rencontre. Il est de la responsabilité du joueur et du club de tenir compte du nouveau classement pour composer l'équipe.
- Le classement des joueurs à prendre en compte dans une composition d'équipes lors d'une rencontre, il doit suivre la hiérarchie des classements de tennis en simple (classement mensuel actualisé), de telle sorte que le meilleur classé évolue en simple n°1 et le moins bien classé en simple n°3.
- Les joueurs ayant été inscrits dans la fiche équipe, qui ne peut comporter que des joueurs ayant au maximum un classement 30/1 **au classement paru en septembre 2025** et qui auraient, au cours de la compétition, atteint un classement 30 ou plus, sont autorisés à poursuivre la compétition.
- Si un joueur qualifié dans une équipe « N » obtient à l'un des classements mensuels, un

classement supérieur au classement du dernier joueur de la liste de l'équipe supérieure, il restera qualifié pour la fin du championnat dans son équipe d'origine « N ».

#### Article 4 - Les divisions et poules

- Les divisions sont établies en fonction du classement des équipes de l'année précédente.
- Chaque division comprend un nombre de poules défini par la Commission.
- Pour équilibrer les divisions, la commission pourra faire « monter » une équipe dans la division supérieure, ou créer une nouvelle division.
- Les rencontres de clubs ne les opposent qu'une seule fois en poule.
- Chaque division comporte une phase finale par élimination directe qui rassemble les clubs terminant premiers de chaque poule. Dans le cas où la division est organisée en trois poules, ce sont les premiers de chaque poule et le meilleur second qui participent au tableau final.
- Les vainqueurs de poules accèdent à la division supérieure la saison suivante, éventuellement les meilleurs deuxièmes.

#### Article 5 - Les rencontres

- Les rencontres sont composées de 3 simples et 1 double
- L'ordre des parties est : simple 1,2,3 (simple n°1 étant le joueur le plus fort en termes de classement et simple n°3 étant le joueur le plus faible en termes de classement), puis double.
- L'ordre des parties peut être modifié avec l'accord écrit des deux capitaines, mais les meilleurs joueurs en termes de classement (simple 1) doivent jouer l'un contre l'autre, idem pour les simples 2 et 3 en termes de classement.
- Les parties de simple sont disputées avec le format 2 : 2 manches à 6 jeux avec jeu décisif à 6/6, 3<sup>ème</sup> manche en un super jeu décisif en 10 points
- La partie de double est disputée avec le format 4 : 2 premières manches à 6 jeux avec point décisif, jeu décisif à 6 partout. En cas d'égalité à une manche partout, application d'un super jeu décisif en 10 points
- Les parties de simple gagnées marque un point, le double gagné marque 2 points.
- Les rencontres ont lieu :
  - Sur des courts découverts homologués avec des sols identiques, de préférence. (couvert ou découvert)
  - Sur des courts couverts homologués dont les sols peuvent être différents (sauf bois)
- Pour que la rencontre puisse se terminer dans la journée, une rencontre commencée en court extérieur peut se terminer en court couvert et vice et versa. Les sols peuvent être alors de surface différente.
- Les rencontres se jouent samedi à 14h pour les dames et dimanche à 9h pour les messieurs.

**Avec accord écrit des capitaines**, les rencontres féminines et masculines peuvent se jouer le samedi ou le dimanche.

Les pièces à fournir obligatoirement pour chaque joueur, à présenter au capitaine adverse, avant le début de la rencontre.

- La liste des joueurs de simple par ordre de classement au jour de la rencontre et des joueurs susceptibles de jouer les doubles.
- L'attestation de licence de la saison en cours (version papier ou numérique)
- Une pièce d'identité (version papier ou numérique)
- Tous les joueurs inscrits dans la liste de composition d'équipes doivent être présents au début de la rencontre, y compris les joueurs susceptibles de jouer en double.
- Il faut l'accord écrit du capitaine adverse pour qu'un joueur ne soit pas présent au début de la rencontre.
- Les capitaines doivent établir la feuille de résultats avant le début des parties (simples puis double à la fin des simples) Charge à chaque capitaine de vérifier que l'ordre des joueurs est correctement respecté.
- Les rencontres ont lieu **impérativement** au jour fixé par le calendrier établi par la commission.
- En cas d'intempéries, le repli en court couvert est fortement recommandé.
- Aucun report ne peut être conclu sans avis préalable du responsable de la division.
- **Les seuls reports autorisés sont ceux liés aux intempéries et non par manque de joueurs.**
- Lors d'une rencontre, un joueur ayant abandonné, déclaré forfait ou ayant été disqualifié en simple ne peut en aucun cas participer aux doubles de cette même rencontre.
- Lorsque deux équipes d'un même club jouent le même week-end (samedi ou dimanche), un même joueur ne peut pas jouer dans les deux équipes. Il en va de même lorsque ces deux équipes auraient dû jouer le même week-end et qu'au moins une rencontre a été avancée ou reportée. Un joueur ne peut pas jouer dans deux équipes de son club sur le même numéro de journée quel qu'en soit la date.

## Article 6 - Rattrapages

Le report d'une rencontre doit être décidé sur le lieu de la rencontre, le jour même et non la veille de la rencontre.

- Les clubs peuvent les faire à leur convenance (indifféremment le samedi ou le dimanche, vacances scolaires).
- **Important** : les rencontres non enregistrées dans Ten'Up le 16 février 2026 ne seront pas prises en compte pour le classement des clubs dans la poule.
- A l'issue des phases qualificatives par poules, la commission effectue les tirages au sort qui désignent les clubs qui reçoivent pour les ½ finales et les finales.

## Article 7 - Classements des clubs

- + 2 points par rencontre gagnée
- + 1 point par rencontre perdue
- - 1 point par rencontre perdue par disqualification
- - 2 points par rencontre perdue par forfait

## Article 8 - Les interruptions

- Si une rencontre est interrompue à la suite d'intempéries, de manque de luminosité, la décision de la reprise ou de **l'arrêt définitif devra être prise d'un commun accord entre les deux capitaines. Les joueurs doivent rester à leur disposition.**
- A la suite d'intempéries, si un seul court est praticable au début de la rencontre, celle-ci doit commencer et pourra se poursuivre sur ce seul court praticable.
- Si une rencontre est interrompue ou complètement reportée, les deux capitaines doivent, le jour même, définir entre eux la date de report et en avertir le responsable de division, et enregistrer eux-mêmes la date réelle de report dans Ten'Up.
- **En cas d'arrêt définitif, si aucune partie n'est commencée au moment de l'interruption, la rencontre sera rejouée en totalité sur les terrains de l'équipe qui s'est déplacée (visiteuse). Les clubs seront libres de modifier éventuellement la composition de leurs équipes**
- **En cas d'arrêt définitif et si au moins une partie est commencée ou acquise, la rencontre se poursuivra ultérieurement sur les terrains **du club visité**. La composition de l'équipe ne pourra pas être modifiée.**
- **Toutes les parties terminées sont acquises et ces joueurs n'ont pas l'obligation d'être présents. Pour les parties non terminées (simple et double), elles seront reprises ultérieurement avec le score au moment de l'arrêt.**

Dans ce cas :

1/ Si un joueur ne peut être présent à la date de report, son match sera déclaré forfait si ce dernier n'avait pas commencé au moment de l'interruption de la rencontre (ou à l'échauffement car le match n'est pas commencé).

2/ Si un joueur ne peut être présent à la date de report, il aura une défaite sur abandon si son match avait commencé au moment de l'interruption de la rencontre.

- Que ce soit lors d'une rencontre initiale ou un report, c'est au club qui reçoit à fournir les balles.
- Si après une interruption, la rencontre se poursuit dans la même journée, les scores sont ceux au moment de l'interruption.

## Article 9 - Enregistrement des résultats via Ten'Up

- L'équipe qui reçoit doit **saisir les compositions pendant la rencontre ou saisir puis valider dans la journée (ou au plus tard 48h après)**, la feuille de résultats complète en passant par Ten'Up.  
Au-delà, les feuilles ne pourront être enregistrées que par le responsable de division. Si les clubs rencontraient des difficultés pour enregistrer une feuille, ils doivent l'envoyer au responsable de division afin que celui-ci puisse le faire (mail ou sms)
- En cas d'enregistrement partiel d'une feuille (rencontre reportée pour cause d'intempérie), les clubs doivent se servir de cette feuille pré-enregistrée pour poursuivre l'enregistrement total de la feuille.
- Dès que la feuille de résultats est saisie et validée par le club visité, les résultats individuels des joueurs sont dans leur palmarès pour le classement mensuel.
- **La date de la rencontre enregistrée dans Ten'Up sera celle qui déterminera le classement pris en compte pour la victoire ou défaite du joueur. D'où l'importance des clubs à modifier la date réelle, en cas de report ou avancée d'une rencontre.**

## Article 10 - Montées et descentes de division

Elles se font automatiquement. Elles seront éventuellement modifiées lors de la constitution des poules, en fonction du nombre d'équipes engagées.

## Article 11 - Forfait général

Toute équipe déclarant forfait 2 fois dans un championnat disputé par poules est obligatoirement forfait général pour **l'ensemble** du championnat.

L'équipe ne pourra s'inscrire dans le championnat de la Coupe Chapignac la saison suivante, qu'après accord de la commission.

## Article 12 - Litige

La commission départementale des conflits sportifs est compétente pour statuer **en dernier ressort**, sur les contestations posées à l'occasion des rencontres par équipes.

Si un litige apparaît entre deux équipes, fautives toutes les deux du non-respect du règlement, la disqualification des deux équipes pourra être prononcée ou le score attribué de la rencontre pourrait rester vierge.

## Article 13 - Disqualification / Forfait

La commission senior est compétente pour déclarer forfait ou disqualifier un club ou une équipe, en cas de non-respect du présent règlement, l'appel de cette décision est porté devant la commission départementale des conflits sportifs.

Disqualification : une équipe est disqualifiée à l'issue d'une rencontre si elle a enfreint le présent règlement ou si au début de la rencontre le nombre de joueurs présents est inférieur au nombre de simples.

Elle peut l'être sur réclamation ou non de l'équipe adverse. La feuille de matchs est enregistrée pour les résultats individuels des joueurs.

Forfait : une équipe est déclarée forfait, si à l'heure prévue du début de la rencontre aucun joueur d'une équipe n'est présent **ou si elle a averti l'équipe adverse par écrit qu'elle ne sera pas présente le jour de la rencontre.**

## Article 14 – Phases finales et champions de Paris de la coupe Chapignac

A l'issue des phases de poules, une phase finale par division est organisée sous forme de tableau pour déterminer le champion de Paris de la division.

Chaque phase finale comprendra 2 ou 4 équipes en fonction du nombre de poule de la phase préliminaire (2, 3 ou 4). Dans le cas d'une division qui comporte 3 poules, un meilleur 2<sup>ème</sup> sera calculé (art. 16) pour intégrer cette phase finale

Si une division comporte une seule poule, la phase finale ne sera pas organisée et l'équipe qui termine première de cette poule sera déclarée championne de Paris de la division concernée.

## **Article 15 – Calcul de la 1<sup>ère</sup> place d'une poule :**

En cas d'égalité de points sur la première place d'une poule, la première place est calculée selon les critères suivants, par ordre de priorité :

- Meilleure différence de matchs
- Meilleure différence de sets
- Meilleure différence de jeux.

## **Article 16 – Calcul du 2<sup>ème</sup> meilleur pour qualifier une équipe sur une phase finale**

Dans le cas où une division comporte :

3 poules et/ou dans le cas où une division comporte des poules d'effectifs différents.

En cas de calcul du meilleur 2<sup>ème</sup>, ce dernier sera calculé entre les équipes dont la ou les poules comportent le plus grand effectif d'équipes avec les critères suivants et par ordre de priorité :

- Nombre de points
- Meilleure différence de matchs
- Meilleure différence de sets
- Meilleure différence de jeux.

## **Article 17 – Calendrier Coupe Chapignac 2025-26**

Semaine du 26 juin 2025 : envoi du mail à destination des clubs pour procéder à l'inscription des équipes via ADOC

15 septembre 2025 : Clôture des inscriptions des clubs.

Semaine du 22 septembre 2025 : Envoi des divisions, poules et calendriers afin que les clubs puissent faire leurs demandes de réservation de courts.

30 septembre à 20h : Réunion en visioconférence avec les correspondants et ou capitaines des équipes engagées afin de répondre aux différentes questions sur les règlements.

5 octobre : dernier jour pour valider les licences et modifier les joueurs sur les listes des équipes.

6 octobre : clôture et parution des listes des équipes sur tenup.

Journée 1 : 18 et 19 octobre 2025

Journée 2 : 08 et 09 novembre 2025

Journée 3 : 15 et 16 novembre 2025

Journée 4 : 22 et 23 novembre 2025

Journée 5 : 29 et 30 novembre 2025

Rattrapages : entre 1<sup>er</sup> décembre 2025 et le 15 février 2026

Tirage aux sorts des 1/2 et finales dans la semaine du 16 février 2026

1/2 finales : 14 et 15 mars 2026

Finales : 21 et 22 mars